

Le 16 octobre 2019, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 24 octobre 2019 à 20 heures 30 ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 OCTOBRE 2019

Sous la présidence de M. WINTZ Marc, Maire,

Nombre de membres élus : 15, en exercice : 14, présents : 12

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, adjoints, DUDT Alfred, DAUPLAIS Éric, RETTER Jean-Marie, STEY Anne, MEYER Mathieu, RUSCH Nicolas, BEHR Alain, POUPEAU Bruno, HAUMESSER Karin

Membres absents excusés : GRAFF Carine, SCHOTT Bernard

.....
Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de rajouter les points 10 et 11 à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 04/07/2019
- 2) Modifications budgétaires
- 3) CC PAYS DE SAVERNE : Rapport d'activité 2018 (envoyé par mail)
- 4) Cimetière : installations de nouvelles mini-tombes
- 5) Eclairage public : extensions « Stengelgasse » et « Altenheimerpfad »
- 6) Abri-bus : réhabilitation et nouvelle installation
- 7) SDEA : infos
- 8) Jardin communal : divers
- 9) Marché de Noël du vendredi 20 décembre : organisation
- 10) Déclaration d'intention d'aliéner un immeuble 11, rue Principale
- 11) Achat de terrain
- 12) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 04/07/2019

Le procès-verbal de la séance du 04/07/2019, transmis à tous les membres du Conseil, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2) 2019-12 - MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

DECISION MODIFICATIVE N° 02/2019

Le maire expose :

En 2018, la commune a versé des subventions d'investissement au SIVOS pour le remplacement de la chaudière et pour la rampe d'accès de l'école. Ces subventions ont été comptabilisées au c/2041582 et doivent faire l'objet d'un amortissement sur 5 ans à compter de l'exercice 2019, conformément à la délibération prise le 28/03/2018.

Il convient donc d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Article	Intitulé	Montant	
		Dépenses	Recettes
Fonctionnement			
c/6811 - 042	Dotations aux amortissements	+1 905,06 €	
c/023	Virement à la section d'investissement	-1 905,06 €	
Investissement			
c/28041582 - 040	Amortissements subventions d'équipements		+1 905,06 €
c/021	Virement de la section de fonctionnement		-1 905,06 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** le maire de la mise en œuvre de cette délibération.

DECISION MODIFICATIVE N° 03/2019

Le maire expose :

Par délibération du 17 octobre 2018, le conseil municipal a approuvé la réalisation d'installations sanitaires à l'étang de pêche. Une enveloppe de 5000 Euros avait été estimée. Les travaux, aujourd'hui achevés, ont conduit à une dépense globale arrondie à 5 500 Euros TTC. Comme convenu, les travaux ont été réalisés en régie par les membres de l'APPMA de Waldolwisheim, la commune a pris en charge les dépenses de matériel qui ont été comptabilisées au c/60632 (section de fonctionnement).

Afin d'intégrer ces travaux en section d'investissement, il y a lieu de prévoir les crédits suivants :

Article	Intitulé	Montant	
		Dépenses	Recettes
Fonctionnement			
c/023	Virement à la section d'investissement	+ 5 500,00 €	
c/722 - 042	Immobilisations corporelles		+ 5 500,00 €
Investissement			
c/021	Virement de la section de fonctionnement		+ 5 500,00 €
c/2135 - 040	Installations générales, agencements, aménagements de terrains	+ 5 500,00 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-dessus.
- **CHARGE** le maire de la mise en œuvre de cette délibération.

3) 2019-13 - CC DU PAYS DE SAVERNE : rapport d'activité 2018

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2018 est communiqué au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

4) 2019-14 – INSTALLATION DE NOUVELLES MINI-TOMBES AU CIMETIÈRE

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il reste un seul caveau cinéraire à attribuer au cimetière municipal. Il conviendrait d'installer des caveaux supplémentaires, identiques aux premiers, qui viendraient d'une part terminer la rangée existante et d'autre part démarrer une nouvelle rangée en face à face, après enlèvement de la rangée de haies.

Il présente un devis de l'entreprise Metzmeier de Saverne pour la fourniture et pose de 4 caveaux, au prix de 740 € HT l'unité, soit 888 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** l'installation de 6 caveaux cinéraires supplémentaires au prix total de 4 440 € HT, soit 5 328 € TTC.
- **DÉCIDE** de modifier le budget primitif 2019 comme suit :
 - **Opération 107 – article 21316** + 5 350 €
 - **Opération 99 – article 2138** - 5 350 €
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

5) 2019-15 – ECLAIRAGE PUBLIC : EXTENSIONS « STENDELGASSE » ET « ALTENHEIMERPFAD »

Le maire présente un devis de l'entreprise HOLTZ de Steinbourg pour la réalisation d'une extension de l'éclairage public dans la « Stengelgasse » et « Altenheimerpfad », deux amorces de la rue de la Côte.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire et étudié l'offre présentée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de réaliser l'extension de l'éclairage public par la pose d'un luminaire au 12A, rue de la Côte (Altenheimerpfad) ainsi qu'un luminaire sur console au 36A, rue de la Côte (Stengelgasse), de retenir la variante avec un luminaire Vortex, l'ensemble pour un montant maximum de 2 654 € HT, soit 3 184,80 € TTC ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour le 12A, rue de la Côte, il faudra trouver une solution technique quant à l'installation : console, mât, passage des câbles ...

6) 2019-16 - ABRI-BUS : RÉHABILITATION ET NOUVELLE INSTALLATION

Suite à un sinistre causé par un coup de vent, le remplacement du toit de l'abribus près de la boulangerie est nécessaire.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de remplacer les 3 éléments arrondis du toit de l'abribus, pour un montant total HT de 1 485 €, soit 1 782 € TTC.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Par ailleurs, le Conseil Municipal prévoit également de réaliser un abribus devant l'école. Ce chantier sera ouvert à tous les bénévoles et se déroulera lors des prochaines journées citoyennes.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de réaliser un abribus devant l'école,
- **AUTORISE** le maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour la réalisation de cette opération.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

7) SDEA : INFOS

Bernard LINDER présente les résultats de l'étude de modélisation hydraulique du réseau d'assainissement. Des travaux devraient permettre un meilleur fonctionnement mais surtout de réhabiliter une grande partie de la rue de la Côte. Deux tranches sont programmées pour 2022 et 2024. En 2020, le Conseil Municipal devra valider ce projet qui permettra également de relier le réseau du haut de la rue à celui du bas. Cette jonction déléstera l'autre partie du réseau qui passe par la rue de Dettwiller.

8) JARDIN COMMUNAL : DIVERS

Le bilan de la journée « détente et jeux » est très positif. Le maire souligne l'excellent travail réalisé. Une prochaine séance de travail sera consacrée à la restauration de la dernière partie du mur d'enceinte.

9) MARCHÉ DE NOËL DU 20 DÉCEMBRE : ORGANISATION

Les membres du conseil municipal définissent le contenu du marché de Noël le 20 décembre prochain. Celui-ci se déroulera dans la salle polyvalente.

10) 2019-17 - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER UN IMMEUBLE 11, RUE PRINCIPALE

La commune est saisie d'une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle sise à Waldolwisheim :

Commune de WALDOLWISHEIM

<i>Section</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Lieu-dit - adresse</i>	<i>Surface (en m²)</i>
AB	2	Village	414 m²

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dont il dispose.

11) 2019-18 - ACQUISITION DE TERRAIN

Le maire expose :

Monsieur GUTH Alfred, domicilié 6, rue du Haut-Barr à Otterswiller (Bas-Rhin) propose de céder à la commune la parcelle dont il est propriétaire sur le ban communal de Waldolwisheim, située section AA, parcelle 45, lieu-dit Grosse Steig, d'une surface de 11 ares 35. Cette cession est proposée au prix de 1000 €.

De fait, cette parcelle est déjà occupée en grande partie par les installations du football-club.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-13 précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de faire acquisition par acte en la forme administrative, reçu et authentifié par la Maire, il convient de désigner l'Adjoint qui sera chargé de le signer,

après avoir entendu le maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AA, parcelle 45, d'une surface de 11 ares 35 appartenant à M. Alfred GUTH, domicilié à Otterswiller (67700) 6, rue du Haut-Barr,
- **DÉCIDE** de fixer le prix de l'acquisition à 1000 € se décomposant comme suit : 40 € l'are, soit un total de 454 €, auxquels s'ajoute la somme de 546 € d'indemnisation pour 3 arbres dont 2 noyers ;
- **AUTORISE** le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative concernant ce bien immobilier ;
- **DÉSIGNE** M. Jean-Claude HEYD, adjoint au maire, pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- **DÉCIDE** de transférer les crédits nécessaires comme suit :
 - **Opération 82 – Article 2111** + 1000 €
 - **Opération 99- Article 2138** - 1000 €

12) DIVERS

ONF - INFO

Le maire présente les travaux prévus par l'ONF en 2020 :

- Dégagement (ronces) dans la parcelle 9
- Cloisonnement dans la parcelle 6
- Coupe dans la parcelle 2, le long de la RD421 vers Saverne.

Par ailleurs, une convention avec les chasseurs devra être signée afin de ne plus avoir de poste d'agraineage près des zones de régénération.

CHASSE

Les agriculteurs ont constaté de nombreux dégâts causés par les sangliers et demandent donc une gestion plus adaptée du gibier. Le maire fera une demande dans ce sens.

EXTENSION KUHN

L'extension de l'entreprise KUHN à Monswiller génère un important déboisement. Une mobilisation du foncier pour compensations environnementales est donc demandée afin de permettre le projet. Les communes et les particuliers sont sollicités par la démarche.

Toute personne qui souhaiterait vendre du terrain peut se déclarer en mairie.

NOUVELLE ECOLE INTERCOMMUNALE

La CC du Pays de Saverne assurera la maîtrise d'ouvrage pour la construction de la nouvelle école du Sivos (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire). Le projet définitif n'est pas retenu mais les démarches pour obtenir des subventions doivent être engagées prochainement.

Estimatif arrondi des dépenses prévisionnelles :

<i>Structure</i>	Dépense prévisionnelle	Subventions escomptées	Solde à charge des 11 communes du SIVOS	Solde à charge de la CC du Pays de Saverne
<i>Ecole</i>	5 850 000 €	2 750 000 €	3 100 000 €	
<i>Périscolaire</i>	2 921 000 €	1 387 000 €		1 534 000 €
<i>Totaux</i>	8 771 000 €	4 137 000 €	3 100 000 €	1 534 000 €

La séance est clôturée à 23h.

Pour extrait conforme au registre.
Waldolwisheim, le 30/10/2019
Le Maire,